

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le huit septembre à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Marie HUYGHE-BOULET, Corine BISSON, Marc PRIOULT, Laurence FRAS, Michel HODIERNE, Dominique BOUGLE, Arnaud DOLLEY, Alain LEBAS.

Absent : Cendrine TANQUERAY, Christophe MOSQUERON, Odile CHAZEL.

Absent excusé : Danine LASTELLE

Secrétaire de séance : Marie HUYGHE-BOULET

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

En préambule, le maire fait le bilan de la rentrée scolaire 2017 : cinq enfants manquent à l'effectif annoncé, 3 déménagements durant l'été, 1 départ vers le privé et 1 orientation vers une classe spécialisée, 129 enfants seulement ont fait leur rentrée à l'école de Reviers/Fontaine-Henry.

Monsieur le Maire remarque qu'une vingtaine d'enfants de Bény sur Mer sont scolarisés hors RPI, essentiellement dans des écoles privées. Il s'en est inquiété auprès du maire de Bény.

Nous n'avons à déplorer cette année aucune fermeture de classe, mais la situation est inquiétante pour la rentrée 2018, le nombre de petits, entrant en maternelle, risque de ne pas compenser les départs des CM2.

Monsieur De Mourgues, Président de la Communauté de Commune Seules Terre et Mer a accepté de revenir sur sa décision de dénoncer la convention scolaire qui nous lie, moyennant que nous renoncions à percevoir un loyer pour le bâtiment abritant la cantine et la garderie. Ce nouvel accord doit faire l'objet d'un avenant. Il convient de le signer au plus tôt.

Face à toutes ces incertitudes, les travaux de réaménagement des bâtiments scolaires et périscolaire envisagés sont suspendus.

1) LOTISSEMENT « LE CLOSET »

Pour la construction de ce lotissement, deux parcelles de terrains doivent être acquises par la mairie. Le compromis de vente de la parcelle appartenant à Mme Cussy est signé, mais pour la parcelle, propriété de Mr Jean-Jacques Deraine, le compromis signé est trop ancien et maintenant caduque. Monsieur J.J. Deraine met plusieurs conditions à la signature d'un nouveau compromis, conditions destinées selon lui à « ouvrir les yeux » du conseil municipal sur les difficultés de circulation des agriculteurs dans la commune.

- Modification des panneaux de signalisation de la Grand Rue concernant l'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 t
- modification de l'intersection prévue à la sortie du nouveau lotissement et de la route d'Amblie par la construction d'un rond-point ou un élargissement de cette intersection de façon à ce que les engins agricoles puissent tourner sans mal, même avec une circulation plus dense.
- Faire figurer dans les contrats de vente des parcelles à construire que les acheteurs renoncent à tout recours en ce qui concerne les nuisances consécutives aux activités agricoles, telles que : odeurs d'épandage, bruits des machines, présence de mouches...

Le Maire et plusieurs membres du conseil font remarquer que cette façon de faire s'apparente à un chantage. Plutôt que d'y céder, il est possible d'abandonner le projet tel qu'il a été conçu et de se contenter de construire uniquement sur le terrain de Mme Cussy.

Néanmoins la discussion s'engage et après ré-étude du plan, il semble possible et opportun, sans surcoût trop important, de modifier le projet du carrefour, élargissement de la chaussée et mise en place d'un double stop - sous condition d'acceptation des services départementaux, la route étant une route départementale. L'hypothèse du rond-point est écartée comme trop onéreuse.

La question de la Grand Rue est jugée sans rapport avec le lotissement du Closet.

En ce qui concerne les contrats de vente aux particuliers, il est convenu que l'acheteur doit avoir connaissance de l'environnement dans lequel il s'apprête à vivre et l'accepter.

Le Conseil Municipal accepte que le Maire signe un nouveau compromis de vente avec Mr J.J. Deraine. Le Maire promet d'être vigilant quant aux termes de ce compromis.

2) POINT SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX

Les travaux d'effacement des réseaux devraient s'achever pendant les vacances scolaires de la Toussaint afin de ne pas gêner la circulation notamment du bus scolaire.

L'aménagement des trottoirs de la rue des Moulins débutera le 20 septembre. Les diverses propositions (plateaux, radars pédagogiques, coussins, feux ...) pour diminuer la vitesse sur cette départementale continuent de faire polémique.

3) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet